

FORMATION TCP/IP MAÎTRISE

Cette formation TCP/IP : Maîtrise sur 4 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec les différents protocoles existants afin de pouvoir les comprendre et appliquer. Vous pourrez ainsi vous servir des protocoles existant pour vos sites et applications métiers.

Les protocoles TCP/IP, qu'est-ce que c'est ?

Cette suite correspond à l'ensemble des protocoles sollicités pour le transfert de données sur le Web

PROGRAMME

1/ TCP/IP : La suite de protocoles Internet

- Introduction à TCP/IP (modèle ARPA)
- Couche Internet : appréhender ARP/RARP, ICMP et IP
- Vue d'ensemble sur l'adressage IP (Nomenclature, règles, classes...)

2/ Appréhender les techniques de Routage IPv4

- Introduction au routage (principes, limitations, contraintes)
- Appréhender le routage statique - dynamique et la table de routage
- Connaître les différents protocoles vecteur/distance et à état de lien
- Appréhender les principes de distance administrative, métrique, AS...

3/ Routing Information Protocol (RIP) : Protocole de routage

- Introduction à RIPv1 (mécanismes, limitations et topologies)
- Les contraintes de RIP (comptage infini, boucles de routage...)
- Les nouveautés de RIPv2 (Split Horizon, Triggered Updates, multicasting...)

4/ Open Shortest Path First (OSPF) : Protocole de routage interne

- Introduction à OSPF (principes, métrique et terminologie)
- Appréhender la topologie de OSPF (areas, types de routeurs)
- Connaître les mécanismes d'OSPF (paquets OSPF, HELLO, DR et BDR)
- Savoir optimiser OSPF (tareas, résumés de route et convergence)

5/ Internet Protocol version 6 (IPv6) : Introduction au protocole

- Distinguer IPv6 de sa version précédente IPv4
- Visualiser les évolutions et nouvelles fonctions
- Adressage IPv6, comprendre le fonctionnement
- En-tête IPv6 : présentation et progrès
- Migrer de IPv4 vers IPv6 (Dual Stack, NAT-PT, Overlay Tunnels...)

6/ Le routage IPv6 : Introduction générale

- Les bases du routage IPv6
- Évolutions par rapport au protocole IPv4
- RIPng, MBGP et OSPFv3 : appréhender les différents protocoles

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2090 euros

4 jours

SR230

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Demandez Houilly au
01 42 62 91 86

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes de base en connectivité IP
- Appréhender les protocoles de routage complexes
- Mesurer les apports de l'évolution vers IPV6

PRE-REQUIS

- Avoir suivi une formation de typer : Pratique des réseaux
- Avoir des connaissances équivalentes

PUBLIC CONCERNE

- Responsables réseau
- Responsables informatiques
- Techniciens réseau
- Informaticiens

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

08/03/2021, 21/06/2021, 11/10/2021, 29/11/2021, Paris

08/03/2021, 21/06/2021, 11/10/2021, 29/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

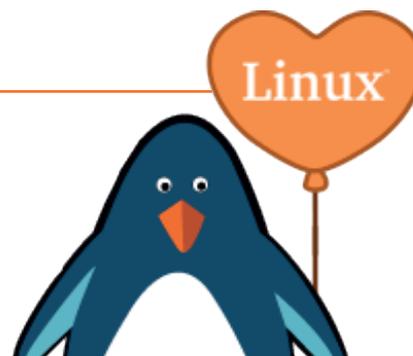
AGORATIC

21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

www.openska.com



7/ Le multicasting : Concepts de multidiffusion

- Introduction générale au multicasting
- Adressage multicast et mappage MAC/IP
- Visualiser les différentes versions du protocole IGMP
- Routage multicast : RPF, Shared Tree, Shortest-Path Tree
- Appréhender le routage PIM en Dense Mode (Pruning, Final, Flooding)

8/ Concept de transport et applications

- Introduction aux modes supportés et adressage de niveau 4
- UDP protocol : Appréhender le fonctionnement
- TCP : format d'en-tête, connexion TCP et fenêtres glissantes
- Applications standards : http, DNS, FTP, SNMP et DHCP

9/ Établissement de la sécurité TCP/IP

- Principes fondamentaux de la sécurité réseau
- Éléments clés de la sécurité réseau : UTM, proxies, firewalls
- Traduire des adresses : SAT, NAT et PAT
- Virtual private network VPN et protocoles (L2TP, PPTP, GRE, IPSec)

10/ Voice over IP (VoIP) : Introduction au protocole

- Introduction générale à VoIP
- Numériser de la voix (codecs) et les contraintes de VoIP
- Connaître le protocole de transport de la voix (RTP / RTCP)
- Appréhender les protocoles de signalisation (MGCP, H323 et SIP)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

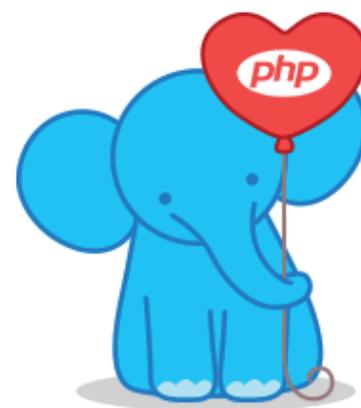
ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75